



L'AUTORITE



162 ST-DENIS

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LARUE, rédacteur en chef

Tél. Est 893
Abonnement:
Par malle... \$2.00 par année

Pas de cabinet noir, messieurs!

Humble requête adressée par 'l'Autorité' à MM. Ernest Decary, Charles Marcil et Alphonse Verville de ne pas tenir leurs séances à huis clos

Le châtimement

Le micmac de Québec lui fait perdre la construction des navires

La dépêche suivante a paru dans les colonnes d'un de nos confrères quotidiens de Montréal:

Québec, 8 — A la dernière séance du Conseil de ville à Québec, il a été annoncé officiellement qu'un avis reçu d'Ottawa déclare qu'aucun autre contrat pour la construction de navires en bois ne sera accordé en la cité de Québec.

Ce sont les effets de la récente échauffourée de Québec qui se font sentir. Dans les milieux officiels, on ne l'admètra peut-être pas, mais telle est la peu réjouissante réalité.

Aux dernières élections fédérales, nous avons mis notre province en garde contre ce danger terrible: l'isolement.

M. Rodolphe Lemieux soutena it la chose contraire. Selon lui, tout était "pour le mieux" dès que tout était pour Rodolphe.

Nous enuillons aujourd'hui les fruits désastreux de cette doctrine, et de par toute la province. Que la ville de Québec même soit pour en être la première affectée, rien d'étonnant après l'échauffourée de Saint-Roch et de Saint-Sauveur. Ne fut-elle pas la première, du reste, à se moquer de la loi du service militaire en exemptant quelque chose comme 1998 conscrits sur 2000?

Mais ce à quoi nous nous objectons, c'est que Québec essaie d'envoyer Montréal dans la reprobation qui se manifeste contre elle du nord au sud de l'Amérique.

Après qu'ils eurent fait des leurs, et de la manière que l'on sait, les Québécois s'écrièrent:

— C'est pas nous, c'est les Montréalais qui ont monté le coup!...

Il est temps que des Québécois, qui depuis qu'ils ont chez eux la capitale vivent à nos dépens comme de vrais parasites, il est temps que les Québécois cessent de nous charger par-dessus le marché du fardeau de leurs sottises.

Aucun témoignage probant n'est venu démontrer, du reste, que des Montréalais aient été mêlés en quoi que ce soit à cette affaire. Ces messieurs de Saint-Sauveur, si dociles à la parole de leur pasteur, le père Lelièvre (un Français qu'on n'a pas encore vu au front) quand il leur demandait de voter pour la prohibition, se sont soudain transformés en tiges à la vue des soldats, et non contents d'assommer eux-ci avec des glaçons, des tables, des bancs, des chaises et des pierres, sans parler des balles de revolver, ils auraient voulu que la troupe leur demandât pardon au lieu de leur distribuer des pruneaux.

A Québec, "notre bonne vieille cité de Champlain", de souffrir seule de sa folie, Montréal n'a rien à y voir.

Les alliés manquent de navires à tel point que l'on ne sait comment l'on pourra transporter assez de vivres et de soldats pour les conduire à la victoire. Mais ils préférèrent apparemment n'avoir pas de navires que d'en faire construire à Québec.

A Mgr Eugène Roy, ce grand prohibitionniste, de tirer ses agneaux de là!

L'AUTORITE.

Le contribuable ne tient pas tant à savoir ce qui s'est fait à l'hotel-de-ville que ce qui va se faire à même ses deniers

A MM. les Membres de la Commission

Administrative de Montréal.

Messieurs,

Vous avez dû constater que vous étiez accueillis par une mauvaise presse, une très mauvaise presse.

Et si les journaux ne forment pas toujours l'opinion publique, ils y contribuent dans une bonne mesure.

A la longue même, dans un pays démocratique, rien ne résiste à une presse franchement hostile. En France comme en Angleterre, combien les journaux ont-ils fait et défait de gouvernements!

A l'encontre d'autres feuilles qui, dans un but politique ou personnel, ont critiqué à l'avance les actes que vous allez commettre, messieurs, "l'Autorité", elle, attendra, pour porter un jugement définitif sur votre administration, de vous avoir vus à l'oeuvre.

Si vous faites bien, vous pouvez compter sur son entier appui; si vous ne vous montrez pas à la hauteur, elle vous combattra sans pitié.

Elle passera au crible chacun de vos actes, et elle regrette d'avoir à s'objecter contre la première décision d'importance que vous ayez adoptée. Celle de siéger à huis clos, à l'exception du mardi, alors que seront reçues les délégations.

Nous sommes sûrs, à "l'Autorité", messieurs, que vous reviendrez promptement sur cette décision, sur laquelle sont revenues tant de commissions qui elles aussi, à leur naissance, affectionnaient les ténèbres. Pour n'en citer qu'une, celle du Tramway, de laquelle faisaient partie M. Laurendeau, avocat de la Ville, votre aviseur, et M. Alphonse Verville, l'un des vôtres.

Allons! vous, M. le notaire Ernest Decary, président de notre Commission administrative, convenez de ceci franchement:

N'est-ce pas de la frime, que cette communication des minutes—revues et corrigées, cela s'entend—aux journaux après les séances? Car vous n'ignorez pas qu'il importe beaucoup plus aux Montréalais de savoir quels arguments seront apportés par vous et vos collègues pour ou contre un projet que de connaître les vues ou les besoins de telle ou telle délégation.

Chacun se plaît à reconnaître, M. le notaire, que vous êtes un homme d'affaires de grande envergure, mais cet argent que vous avez manié jusqu'ici—avec dextérité, nous voulons bien en convenir—c'était votre argent, tandis que l'argent que vous maniez à l'avenir, ce sera l'argent des contribuables. Or, s'il était rationnel que vous seul connussiez la disposition de vos deniers, vous n'en conviendrez pas moins que les contribuables ont le droit indéniable, de savoir ce qu'on fait du produit des taxes qu'ils versent.

La Commission insisterait-elle sur le fait que le public sera renseigné par les minutes de ses assemblées, que nous lui répondrions:

—Le public n'a pas autant d'intérêt à connaître ce qui a été fait qu'à connaître ce qui va se faire. Triste consolation que de pouvoir apprendre après coup qu'une mauvaise mesure a été adoptée, quand on eût pu l'empêcher si on avait été mis d'avance au courant.

Sur ce point, nous en appelons à vous, M. Charles Marcil, qui êtes un parlementaire.

Le gouvernement, quand il désire l'adoption d'une mesure, la soumet à la Chambre. Les ministres viennent devant les députés pour la discuter, pour la défendre, tandis que vous, M. Marcil, et vos collègues, n'êtes même pas tenus de fournir des explications au Conseil. Et plus que cela, alors qu'en Chambre une simple majorité suffit au rejet d'une mesure, seul un vote des trois-quarts du Conseil pourra infirmer vos décisions, à vous.

Aussi bien d'en convenir tout de suite: votre pouvoir est absolu. Mais est-ce à dire pour cela que vous devez en abuser?

Non, car les grondements populaires sont toujours à craindre. C'est pourquoi laissez-vous faire part, à vous, M. Verville, qui êtes censé représenter les masses populaires dans cette Commission, laissez-nous vous faire part de notre peine en voyant ce qui se passe à l'aurore de cette nouvelle administration.

Vous, le représentant des classes ouvrières, endurerez-vous qu'on répande les ténèbres sur vos délibérations?

Vous n'êtes pourtant pas sans savoir que c'est toujours à la noirceur qu'ont été tramés les plus néfastes complots contre la masse.

Alors que le peuple, lui, ne peut s'organiser en cachette pour se défendre, il est facile à cinq hommes de profiter du huis clos pour lui ménager des surprises le plus souvent... désagréables.

Non, pas plus en vous qu'en MM. Decary et Marcil, nous ne reconnaitrions, M. Verville, trois hommes que nous étions accoutumés d'entendre prêcher la doctrine libérale, si vous alliez transformer votre salle de séances en cabinet noir.

Allons, messieurs, ouvrez toutes grandes les portes, afin que le public sache, jour par jour, ce qui se passe à l'Hotel de Ville. C'est son droit d'ailleurs, et nous le répétons, un droit inaliénable.

On nous annonce, messieurs, que vous allez bientôt imposer au contribuable des impôts additionnels.

Au cas où persistant à maintenir le huis clos, votre excuse serait (propos que l'on a prêté à l'un de vous) que ne tenant pas vos pouvoirs du peuple, vous ne lui devez rien, pourquoi le contribuable ne refuserait-il pas de casquer, lui, en s'excusant de la sorte:

—Allez demander votre argent, messieurs, à ceux à qui vous devez vos pouvoirs...

"L'AUTORITE."

Aidez à l'instruction publique

L'emprunt de \$2,500,000, rapportant un intérêt de 6 pour cent, émis par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, est digne, à double titre de la plus bienveillante attention.

D'abord, au point de vue strictement d'affaires, cet emprunt offre des garanties de tout repos. On comprend qu'il y aura une commission scolaire à Montréal aussi long-

temps que Montréal existera, et que son sort sera intimement lié avec celui de la ville.

Seconde raison pour rendre cet emprunt particulièrement intéressant: c'est qu'il s'agit de l'instruction de nos enfants. Voilà un point de vue sentimental qu'il ne faut pas oublier. On pourrait dire avec justice de cet emprunt que c'est un emprunt national.

Pour les conditions précises de l'emprunt, voir la réclame en page 2 de L'Autorité. On remarquera que la Commission scolaire, prenant une initiative aussi hardie que profita-

ble, négocie son emprunt directement avec le prêteur, épargnant ainsi des charges onéreuses.

L'Autorité s'est appliquée, depuis sa fondation, à suivre de près le mouvement éducationnel dans notre province et particulièrement les faits et gestes de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Dans les circonstances, elle croit que l'appel de la Commission ne pouvait être mieux exprimé qu'en ces mots inscrits à la première page de son prospectus.

"Faites un bon placement et aidez à l'Instruction Publique."

A lire à l'intérieur

Le meli-melo de l'aqueduc.
L'exposition du peintre Française.
Les influences françaises au Canada.
Le concert de Melle Gauthier.

Quarante bouteilles par tête

C'est ce que se font venir les Torontonien en vue de la prohibition

Les autorités du Grand-Tronc viennent de publier un rapport démontrant que dès qu'ils se sont sentis menacés—pour un temps—de la prohibition, les Ontariens ont pris leurs précautions afin de franchir le plus allègrement possible cette pénible étape.

Les statistiques du Grand-Tronc démontrent donc que pendant la période qui précéda la prohibition sont entrés en gare de Toronto — de Toronto seulement, la pure des pures — 725 wagons remplis de liqueurs.

Chaque wagon contenait 450 caisses, soit un total de 326,250 caisses; si l'on met une moyenne de 6 bouteilles par caisse, on arrive au joli chiffre de 1,957,000 bouteilles de whisky.

Maintenant, le Pacifique a dû transporter à Toronto autant de liqueurs que le Grand-Tronc, sinon plus. Nous ne croyons donc exagérer en opinant que 4 millions de bouteilles sont entrées dans Toronto en quelques semaines.

En chiffres ronds, Toronto compte 500,000 habitants, ce qui fait présumer qu'un peu moins de 100,000 Torontonien sont en âge de prendre un coup. Donc, ces bons puritains entrent dans l'ère prohibitionniste munis en moyenne de 40 bouteilles de scotch, de rye ou de brandy par tête.

D'abord qu'ils ne s'aviseront pas de boire tout ce stock d'un coup!

Sylvio PICAUD.

Turcot ou Brodeur ?

Le p'tit Brodeur, de Saint-Jacques se démeine comme un diable dans l'eau bénite afin d'être choisi comme leader du Conseil.

A part du titre red à ce poste que confère l'ancienneté, une bonne douzaine au moins d'échevins ont plus de talent dans leur petit doigt que cet ambitieux n'en a dans toute sa personne.

En fait de p'tits hommes à la tête du Conseil municipal, nous en avons en assez du p'tit Larivière, sans que le p'tit Brodeur prenne a place.

Concernant l'ex-leader Emery, qu'il nous dise donc un peu ce qu'est devenu ce poste de télégraphes signalé par Médéric la veille de l'élection municipale. Dans une note que nous avons publiée la semaine dernière sur le sujet, le "Bulletin" voit une insinuation contre M. Larivière, alors que nous nous contentions de faire appel au flair de celui-ci, qui, on le sait, a le nez long...

En passant, signalons le fait que le p'tit Brodeur n'a pas même un appendice semblable.

Le seul homme dont il puisse être question comme leader du Conseil est l'échevin Turcot, député à la Législature, ancien maire de Ville Saint-Louis, ancien commissaire de la Ville de Montréal, un batailleur qui n'a pas froid aux yeux.

Qui, nous en avons en assez, plus qu'assez de ces emuques ayant nom Larivière ou Brodeur.

La "Bank of British North America"

An cours de la période de dures épreuves que nous traversons, un spectacle réconfortant est celui de la solidité de nos banques.

Et parmi celles-ci figure avec honneur la Bank of British North America dont le dernier rapport accuse des augmentations sur toute la ligne — augmentation des dépôts, augmentation de l'actif et augmentation des profits.

Pour toutes ces raisons, l'Autorité se fait un devoir d'attirer l'attention de ses lecteurs sur la situation florissante de la Bank of British North America. Pour s'en convaincre du reste, ils n'ont qu'à consulter le bilan annuel de cette banque, que nous publions en page 3.

Grenades

Parmi les discours prononcés par les députés de la province de Québec relativement aux troubles dont la Vieille Capitale a été le théâtre, nous nous plaignons à signaler celui de M. Thomas Viens, député de Lotbinière, à qui, de l'aveu de tous, est promis la plus brillante carrière.

A propos de l'abolition des titres au Canada, nous en sommes. Le "Canada", visant certains titres, écrit: "Depuis qu'ils sont barons", c'est larrons qu'il faudrait dire.

La Société Saint-Jean-Baptiste se glorifie d'une initiative hardie à l'égard de la mise en culture des lots vacants. Parions que tout ce beau zèle fondera en discours. Un conseil: que la Société Saint-Jean-Baptiste jette donc un coup d'oeil dans sa Caisse d'Economie, de laquelle nous entendrions beaucoup nos lecteurs sous peu.

Le juge Eugène Lafontaine a le tort inexplicable d'être un prohibitionniste; mais cela ne l'empêche pas d'avoir, dans d'autres sphères, des idées parfois recommandables. Ainsi, quand il propose, à la Commission des écoles catholiques, la formation d'un comité de construction.

Les commissaires de district crient. Qu'on les laisse hurler. Ces commissions n'ont du reste aucune raison d'être et sont appelées tôt ou tard à disparaître.

RIRI

Feu M. P. Millaire

Est décédé à Montréal, ces jours derniers, M. P. Millaire, qui pendant 30 années tint un restaurant à l'angle des rues Saint-Laurent et Ontario.

M. Millaire, en raison de son commerce, était l'un des hommes les mieux connus de Montréal. Tous ceux qui l'ont connu ont porté le deuil d'un citoyen aussi probe que charitable, aux initiatives hardies, homme enfin comme il nous en faudrait beaucoup à Montréal.

A la famille du défunt, l'Autorité offre l'expression la plus profonde de sa sympathie.

Cartes professionnelles

GRAVEL, J. A. E. AVOCAT
82 Craig Street Tel. Main 6702

Mayrand, G., notaire
90, ST-JACQUES Tel. Main 1233

GADBOIS LIMITEE
Accessoires et réparations d'automobiles de tout genre—Garage à l'épreuve du feu. 1513-7 Boul. ST-LAURENT Tel. St-Louis 2416

Bercovitch, Lafontaine et Cie
AVOCATS
160, ST-JACQUES Tel. Main 5104

TURCOT, NAP., Plombier
Une spécialité — conversion en gravats à des prix modérés.
1600 Rue St-Laurent Tel. St-Louis 206

Jacobs, Hall et Cie, avocats
85 CRAIG O. Tel. Main 6410

Bédard, Rodolphe
EXPERT-COMPTABLE
Membre de l'Institut des Comptables.
187, RUE MCGILL—Téléphone Main 8701

Beauregard, H., Entr. Général
Edifice Power. Tel. Main 6108

Ecrément, Arthur, notaire
99 St-Jacques. Tel. Main 6304

Beaubien & Lamarche, avocats
197 rue ST-JACQUES Tel. Main 9236

Fontaine & Labelle, avocats
81 rue ST-JACQUES. Tel. Main 977.

Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest, avocats
11 PLACE D'ARMES Tel. Main 8266.

Dessaulles & Garneau, avocats
86 Notre-Dame Ouest. Tel. Main 6110

"L'Autorité" est publiée et éditée par l'Autorité" Co. Bureau: 169 rue St-Denis. Téléphone Est 893. La Compagnie d'Imprimerie Godly Limitée, 41 rue Doncesore, coin rue Champ de Mars, en est l'imprimeur.

Que M. Aegidius Fauteux soit notre historien

Nos plus sincères félicitations à M. Aegidius Fauteux, que la Société Royale du Canada, section canadienne-française, vient d'admettre en son sein.

M. Aegidius Fauteux a été avocat; il a été plus encore journaliste, et il est actuellement et, dirait-on, pour la vie, tant il s'y trouve dans son élément, conservateur d'un palais des livres.

M. Fauteux est un studieux, de sorte qu'il est devenu un érudit. C'est un des plus beaux talents littéraires que nous connaissions aujourd'hui dans notre province, et il l'a prouvé en trouvant moyen de rendre attrayant une étude qu'il a récemment publiée sur un sujet pourtant extrêmement aride et fade: "La Famille D'Ailleboust".

Dans ce travail entrepris pour occuper quelques loisirs, M. Fauteux s'est découvert l'instinct du chercheur. Nous avons donc la certitude que l'immense trésor de connaissances qu'il a lui-même accumulées dans la Bibliothèque Saint-Sulpice, son domaine, lui suggérera l'idée d'autres travaux qui enrichiront la littérature canadienne.

Comme la poésie, le théâtre et le roman français n'ont pas besoin — étant assez riches — de l'appoint de la poésie, du théâtre et du roman canadiens, ne nous battons pas les flancs à essayer de suivre, même de loin, Victor Hugo, Dumas fils et Flaubert.

Ce qu'il nous faut, à nous, ce sont des historiens. Dans le siècle de l'artillerie lourde, des sous-marins et des avions, l'histoire est une des formes littéraires les plus pratiques et d'ici longtemps il n'y aura que le positif qui comptera pour quelque chose.

Or, les Chénais, les Decelles, les Suite commencent à ressentir des ans l'irréparable outrage. A M. Fauteux d'être notre chroniqueur. Il pourrait, par exemple, avec la connaissance qu'il a de la politique de son temps, écrire des pages extrêmement intéressantes d'histoire contemporaine. Et s'il entreprenait un tel travail, nous lui souhaiterions de trouver sous sa main, pour le guider, les magnifiques chroniques parlementaires qu'il a jadis écrites dans la "Patrie" et qui sont restées des modèles du genre.

Donc, que M. Fauteux soit l'historien qui nous manque. Il a tout le talent nécessaire. Qu'il y ajoute, pour être complet, ce qui, dans la province de Québec, est le plus difficile à conserver: l'indépendance d'esprit.

GASTON MAILLET

L'horrible service du téléphone

Bien que la compagnie de téléphone Bell écorche ses abonnés, en chargeant des prix excessifs pour l'usage de ses appareils, ses services sont d'une inefficacité déplorable.

Il y a longtemps que la Commission des services d'utilité publique, si elle avait elle-même une quelconque utilité, aurait mis un frein à la rapacité de ce monopole.

Dans la situation qui est présentement faite au public, il n'y a toutefois qu'une alternative qui se puisse envisager avec espérance, et c'est que le service du téléphone passe sous le contrôle de l'Etat.

Sans nationaliser le réseau téléphonique, si les ressources manquent à cause de la guerre, le gouvernement peut y exercer son contrôle autant que sur les chemins de fer. Et il assurerait au public un bon service téléphonique rien qu'en forçant la compagnie à rémunérer convenablement son personnel. Les demoiselles du téléphone ne reçoivent actuellement qu'un salaire de famine. Si elles étaient payées un juste prix pour le pénible travail qu'elles ont à accomplir, nous n'avons aucun doute que le service serait sensiblement amélioré.

OBSERVATOR

Le méli-melo de l'aqueduc

Une commission d'experts est à dresser, dans le plus grand secret, la note que les contribuables montréalais auraient à payer à la compagnie Cook

LE HUIS-CLOS, RIEN QUE LE HUIS-CLOS!

Pendant que ce bon peuple montréalais se demandait sérieusement: — Médéric est-il un demi-dieu, ou si c'est rien qu'un homme? — pendant ces deux mois donc si utilement employés à la progression de nos destinées, une modeste commission d'experts travaillait dans l'ombre, en l'hôtel de ville, à éclaircir un problème dont la solution se chiffre, pour les contribuables, — dans les millions.

Il s'agit de cette expertise se poursuivant à l'heure actuelle sur les réclamations de la compagnie Cook contre la Ville et sur les réclamations de la Ville contre la compagnie Cook à propos du canal de l'aqueduc.

Les réclamations de la Ville contre la compagnie Cook se chiffrent dans les centaines de mille dollars; mais les réclamations de la compagnie Cook contre la Ville atteignent quelques petits millions.

Avant de quitter ce monde, ce grand contrôleur des Travaux Publics dénommé Thomas Côté, avait un peu diminué les réclamations de la Ville, et en retour la compagnie Cook avait quelque peu augmenté les siennes, ce qui est le système des compensations... à l'envers... en honneur à l'hôtel de ville.

D'où nous en pouvons conclure que si Concordia se tire de cette expertise à moins d'un petit million, elle aura été plus heureuse que d'habitude, notre bonne Concordia.

Si nos chiffres ne sont pas corrects, nous ne demandons pas mieux que de les corriger; encore faudrait-il que le représentant de L'Autorité fut admis aux séances.

Mais ces séances — prenez-en note, vous tous propriétaires de Montréal qui payez des taxes — elles se tiennent à... huis clos. Des experts sont là, occupés à vous dresser un petit compte, et la première nouvelle que vous en saurez, c'est quand vous serez appelés à payer la note.

Heureux propriétaires!
Que votre quiétude est enviable...

Peu de vous, nous en sommes sûrs, connaissent l'histoire de l'aqueduc, lequel nous a déjà coûté une dizaine de millions et nous en aurait coûté bien davantage si la Ville avait encore à son service l'ingénieur Janin, parrain du projet.

Après la construction d'un énorme tuyau en béton, dit tuyau d'alimentation, qui nous fournit l'eau que nous buvons, on entreprit le creusement d'un vaste canal destiné au passage des eaux du Saint-Laurent pour le développement d'une force motrice suffisante à l'éclairage des rues de Montréal.

A l'expiration du premier contrat, octroyé à Quinlan et Robertson, on trouva le canal trop étroit et alors fut confiée à la compagnie Cook la tâche de l'agrandir.

Cette entreprise additionnelle était à peine commencée que le tuyau d'alimentation crevait, et la ville pendant 8 jours était menacée de l'incendie, de la peste et autres cataclysmes.

Les ingénieurs municipaux disaient: — C'est votre faute.

Les ingénieurs de la Cook répondaient: — Non, c'est la vôtre...

Une enquête municipale suivit, laquelle, comme toutes les enquêtes municipales, n'aboutit à rien.

Seul fait digne de remarque: des avocats agissant alors contre la compagnie Cook sont aujourd'hui ses conseils.

Ah! ses disciples de Thémis, ce n'est pas à eux qu'il faut citer le vers fameux: "L'homme absurde est celui qui ne change jamais."

Après beaucoup de réparties suivies de répliques, et de répliques suivies de réparties, on se remit à l'élargissement du canal et il fut décidé un beau jour d'élever deux murs de pierre de chaque côté d'icelui.

C'était le temps où l'on parlait le plus des boulevards de l'aqueduc, et rien n'était trop coûteux, disait-on, pour les embellissements dont on se promettait de doter Montréal. Le sénateur Beique, possesseur de vastes terrains sur les rives du canal versait des larmes d'attendrissement dans sa contemplation anticipée de l'immense nappe d'eau où évolueraient des millions de petits poissons rouges.

Tout à coup, patatras! Après avoir englouti millions sur millions dans l'aqueduc, on découvre soudain à l'hôtel de ville que de toutes ces choses les seules nécessaires sont le tuyau d'alimentation et les pompes, et que tout le reste n'a pas sa raison d'être.

Et la conclusion de tout cela, c'est qu'une commission d'experts nous prépare en secret, à l'hôtel de ville, une note dont nous avons tout lieu d'appréhender qu'elle ne soit un tant soit peu salée.

APPEL A TOUS LES AMIS DE

L'Instruction Publique

Les écoles catholiques de Montréal, qui font l'orgueil de la Métropole, ne sont plus assez nombreuses pour faire face aux besoins croissants de la population. Il faut de nouvelles écoles et c'est afin de prélever les fonds nécessaires pour la construction de ces nouvelles écoles, que la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal invite tous les amis de l'Instruction publique à collaborer à son oeuvre en souscrivant généreusement.

L'EMPRUNT DE LA

Commission des Ecoles Catholiques de Montréal

\$2,500,000.00

SOUS FORME DE

\$1,500,000 D'OBLIGATIONS

PAYABLES EN OR DANS CINQ ANS

ET DE

\$1,000,000 de bons du trésor

PAYABLES EN OR DANS DEUX ANS

Ces Obligations et Bons du Trésor peuvent être achetés en coupures de \$100, \$500 et \$1,000, et sont offerts AU PAIR SANS COMMISSION ni charge quelconque pour l'acheteur.

Intérêt à 6% par an

PAYABLE SEMI-ANNUELLEMENT

Les Obligations de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal constituent le plus avantageux, le plus sûr des placements. — Avantageux parce que ces obligations rapportent 6% — LE DOUBLE DE L'EPARGNE — sûr, parce qu'elles sont réellement une première hypothèque sur les propriétés de tous les Catholiques de Montréal.

LES SOUSCRIPTIONS A CET EMPRUNT SERONT RECUES A

La Banque d'Hochelaga

A TOUTES SES SUCCURSALES DANS LA VILLE DE MONTREAL ET DANS LA PROVINCE DE QUEBEC, OU L'ON POURRA SE PROCURER TOUS LES RENSEIGNEMENTS ET LES FORMULES DE SOUSCRIPTION, AINSI QU'AUX ENDROITS SUIVANTS:—

10.—BUREAU CENTRAL de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, 87 rue Ste-Catherine Ouest. M. Aymé LaFontaine, Sec.-Trés. Tél. Est 1371.

20.—DISTRICT EST: — M. J. M. Manning, Dir.-Sec., No 191 rue Stadacona. Tél. Lasalle 470.

30.—DISTRICT NORD: — M. J. P. Labarre, Dir.-Sec., No 2060 rue Saint-Denis. Tél. St-Louis 8735.

40.—DISTRICT OUEST: — M. A. G. Robitaille, Dir.-Sec., No 298 avenue Colbrooke. Tél. Westmount 4360.

Pour tout renseignement additionnel on pourra s'adresser à M. Aymé LaFontaine, Secrétaire-Trésorier de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, 87 rue Ste-Catherine Ouest, Casier Postal 476.

Les influences françaises au Canada

M. Jean Charbonneau en publiera prochainement la deuxième série

Une indiscretion nous permet d'annoncer que M. Jean Charbonneau publiera prochainement la deuxième volume des "Influences françaises au Canada."

Nous nous rappelons le succès considérable qu'obtint la première série de cet ouvrage consacré à des études et problèmes sur l'histoire de notre littérature et surtout, sur les influences françaises subies depuis deux cents ans par tous nos écrivains et poètes de valeur.

Une pareille oeuvre devrait être dans toutes les bibliothèques à une époque angossante où nous avons besoin plus que jamais de sauvegarder notre avenir par l'exaltation des vertus ancestrales et par une mise en action constante des énergies de nos dévoués à la conservation de la race canadienne-française.

A l'heure présente, nos littérateurs et nos poètes ne doivent qu'être loués pour les sacrifices qu'ils s'imposent, alors qu'un fanatisme à outrance veut éteindre les lumières qui ont illuminé nos héros du passé et les défenseurs de la langue française sur le sol des deux Amériques. Dans son deuxième volume, M. Jean Charbonneau traite de l'idée de persistance de notre race, de son isolement dans la lutte, de ses luttes incessantes dans son isolement. Il nous fait l'histoire de la pensée canadienne-française, et il passe dans son livre comme un souffle de vie et d'espoir que nous avons plus que jamais besoin de communiquer et de faire passer dans l'âme de toute notre race.

Le deuxième volume des "Influences françaises au Canada" paraîtra

Le récit de Mlle Gauthier lundi, au Windsor

On a déjà beaucoup parlé de ce début qui fera époque dans nos annales artistiques, ainsi que du magnifique talent de Mlle Mariette Gauthier, la jeune et charmante pianiste montréalaise d'avenir.

Mais, il reste d'autres points sur lesquels il importe d'insister. Ainsi, ce récit sera non seulement une belle fête de l'art, mais il prendra les proportions d'un événement social et même patriotique. Fête sociale, en ce que la plupart des personnes qui ont réservé des billets, font partie de l'élite de notre société montréalaise. Fête patriotique, sans doute parce que la recette est destinée à l'oeuvre admirable de l'Aide à la France, mais surtout parce que Mlle Chollet chantera ce soir-là la "Marseillaise", en symbolisant la France d'une manière absolument nouvelle, ce qui lui a valu un triomphe inoubliable, à New-York, au Bazar des Alliés.

Tous les grands journaux des Etats-Unis ont déclaré que Mlle Chollet était la seule artiste capable de chanter avec tant de patriotisme l'hymne héroïque des Français. Quant à Mlle Mariette Gauthier, elle a confiance dans le succès que lui ont prédit les connaisseurs qui l'ont entendue et elle est convaincue que le programme qu'elle interprétera est d'une composition telle qu'il ne peut manquer de plaire à tous. On s'attend à une affluence considérable lundi soir, et ceux qui veulent avoir de bons sièges, devraient se hâter tandis qu'il en reste encore quelques-uns, chez Lindsay et Archambault.

tra très prochainement et nous ne pouvons qu'en louer le profond patriotisme qu'est M. Jean Charbonneau.

L'AUTORITE.

Exposition de peintures par J.-C. Franchère

Tous les amateurs de peintures prendront sans délai le chemin de la bibliothèque Saint-Sulpice. C'est qu'en effet, Monsieur J. C. Franchère, l'un de nos artistes les mieux connus, donne là une exposition de ses oeuvres qui peut rivaliser avantageusement avec les plus importantes du genre, tenues à Montréal.

Portraitiste très habile, paysagiste averti, peintre de la grâce et de l'élégance féminines, Monsieur Franchère a créé, depuis vingt ans, une oeuvre artistique d'une très haute importance; il est devenu l'un des maîtres incontestés de la peinture canadienne. La présente exposition qui se compose d'une centaine de toiles et de d'aquarelles ne représente qu'une faible partie de l'oeuvre colossale du maître.

Donné d'un talent très souple, Monsieur Franchère a abordé avec un égal bonheur les genres les plus divers et les plus variés, le portrait, le paysage, les tableaux de genre, les natures-mortes, les marines, les sujets religieux, l'artiste s'est essayé à tout cela, et il a parfaitement réussi. Nous pourrions même ajouter que M. Franchère excelle aussi dans le travail de décorations et nous savons qu'il y a quelques années, il a orné de compositions décoratives les résidences d'une couple de millionnaires de New York.

Ce qui nous frappe surtout dans la présente exposition, ce sont les scènes de l'hiver canadien, les tableaux dans lesquels l'artiste nous montre les campagnes de Québec sous la neige, avec leurs fermes et leurs habitants. M. Franchère est réellement un très grand artiste lorsqu'il nous fait voir nos braves compagnons vaquant à leurs occupations autour de leurs maisons si pittoresques. Il est réellement impossible de ne pas admirer ces oeuvres si vivantes, si sincères, et qui abondent en détails d'un intérêt passionnant. Les scènes d'hiver de Monsieur Franchère sont des toi-

les qui méritent d'être accrochées dans nos grandes collections.

Il faut voir avec quelle vérité, avec quelle virtuosité, avec quel art, Monsieur Franchère nous présente les types si intéressants de nos campagnes. Ainsi, l'artiste nous portraiture dans autant de toiles différentes quatre ou cinq braves habitants fumant la pipe avec la plus évidente satisfaction. On les sent exempts de toute préoccupation, de tous soucis. Ils sont satisfaits, heureux. C'est là de la vie, de l'art.

Ses paysages sont pleins de poésie et de parfums. Toute la nature avec son grand charme subtil, pénétrant est là. Il faut voir les vergers au printemps, ces vergers tout illuminés par la blanche et rose floraison des pommiers. Ces tableaux sont des poèmes de toute beauté qui proclament le grand talent de Monsieur Franchère.

Gilbert LARUE.

BON CONSEIL

Ne perdez pas votre temps ni votre santé en essayant tous les VIEUX REMÈDES. Recourez tout de suite au P...DUIIT ANTISEPTIQUE et BALSAMIQUE dont le succès colossal et sans précédent s'appuie sur des MILLIERS ET DES MILLIERS DE GUÉRISONS. PRENEZ les

CAPSULES CRESOBENE

Vous préviendrez ou vous guérirez infailliblement: MAUX DE GORGE, RHUMES, ENROUEMENTS, GRIFFE, INFLUENZA, BRONCHITES, ASTHME, PNEUMONIE, ETC.

Essayez et vous conviendrez qu'il n'existe rien de comparable. En vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c le flacon. Envoyées aussi par la poste, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, sur réception du prix.

DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL: ARTHUR DECARY PHARMACIEN

Casier postal 992 Montréal, Can.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE.

AVIS est par les présentes donné que Richard Montgomery Rodden, architecte, des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, fera application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un bill de divorce contre sa femme, Grace Julia Brown, des dites cité et district de Montréal, pour cause d'adultère.

DATE à Montréal, province de Québec, ce 26 mars 1918.

D. M. RODDEN Pétitionnaire.

ELLIOTT, DAVID MAILHOT, Procureurs du pétitionnaire.

AVIS

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, No 4732. Dame Mary Huot, de Montréal, épouse d'abord autorisée à ester en justice de Moïse Rodrigue, entrepreneur, du même lieu, demanderesse, vs ledit Moïse Rodrigue, défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée dans cette cause.

H.-J. GAGNE, Procureur de la demanderesse.

AVIS

"CHILDREN'S FOOTWEAR, LIMITED"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'administrateur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 8 mars 1918, constituant en corporation MM. Lazarus Millman, avocat, Aaron Millman, agent d'immeuble, Max Getz, pharmacien, I. Getz, pharmacien, et J.-J. Kibrick, étudiant en droit tous de la cité et du district de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de manufacturiers et marchands en gros et au détail de bottes, souliers, pantoufles, et de toutes les sortes de chaussures; aussi acheter, vendre et trafiquer de sous effets et marchandises ou des autres articles et marchandises que la compagnie jugera susceptibles d'un commerce avantageux, en rapport avec son négoce, aussi fabriquer et établir, aménager, entretenir et pour tous les commerces précités ou activer des manufactures pour y fabriquer des effets et marchandises aucun d'eux;

Acheter, louer ou autrement acquérir, détenir et avoir la jouissance de toute propriété mobilière ou immobilière, des franchises, de l'achalandage,

des brevets, marques de commerce, droits et privilèges que détiennent ou dont jouit aucune personne, aucune société ou aucune compagnie constituée ou organisée pour l'exercice d'aucun commerce semblable à celui que la présente corporation est autorisée à exercer, et assumer le passif d'aucune telle personne, société ou compagnie;

Tirer, faire, accepter, endosser, payer et émettre des billets promissaires, lettres de crédit, chèques, connaissements, traites, débiteurs et autres instruments négociables et transférables;

Faire toutes choses, exercer tous pouvoirs et aucun commerce se rattachant à l'accomplissement des objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation, sous le nom de "Children's Footwear, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal, dans notre dite province.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce huitième jour de mars 1918.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

LAZARUS MILLMAN, Avocat des requérants.

AVIS

"KIAN NUM CLUB, INCORPORATED"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'administrateur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 8 mars 1918, constituant en corporation MM. Buck Woo, Tom Lee et Wong Chuek, marchands; Hum Shum, blanchisseur, Hum Long Chum, restaurateur, tous de la cité et du district de Montréal, pour les fins suivantes:

Produire et manufacturer les produits formant en aucune manière quelconque directement ou indirectement l'objet de tel commerce ou industrie;

Demandeur ou obtenir ou affermer ou acquérir autrement et posséder, employer, mettre en opération, vendre, céder, toutes marques de commerce, patentes d'invention ou autres tels droits et privilèges qui peuvent être utiles à la compagnie, ou en disposer autrement;

Faire tous les actes et exercer tous les pouvoirs accordés par la "Loi des Compagnies" en autant qu'il sera jugé nécessaire ou utile aux dites fins et spécialement:

Promouvoir ou aider à promouvoir et devenir actionnaire dans toute compagnie auxiliaire ou autre compagnie ayant en tout ou en partie des objets semblables à ceux de cette compagnie ou se consolider ou s'allier avec icelle aux termes et conditions qui peuvent être jugés à propos;

Emettre, répartir des actions acquittées du capital-action de la compagnie, soit privilégiées ou ordinaires en paiement ou partie de paiement pour toute propriété, meubles ou immeubles, ou tous les deux, marchandises, machines, outillage, roulant, et pour tous droits, privilèges ou concessions garantis par

entretenir l'amitié et les relations entre les membres;

Aider les membres du club, financièrement, dans l'industrie, ou autrement, sous le nom de "Kian Num Club, Incorporated", avec un fonds social de deux mille piastres (\$2,000.00), divisé en deux cents (200) parts de dix piastres (\$10.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce 8 mars 1918.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

ARMAND MATTHEU, Avocat des requérants.

AVIS

"NOE BOURASSA, LIMITEE"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'administrateur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 19 février 1918, constituant en corporation MM. Yee Yuen Lim, marchand, Charlie Bock, restaurateur, Lee Hee Yee, marchand, Lee Sai Chong, restaurateur, et Lee Yon Chong, marchand, tous de Montréal, pour les fins suivantes:

Favoriser le progrès et l'étude des questions politiques, sociales et économiques du jour au moyen de cours, publications, débats, aussi procurer et fournir aux membres des distractions et amusements de toutes sortes, ainsi que tous les autres privilèges dont jouit d'habitude un club social, tenir aussi un buffet, un réfectoire, une salle de billard et de pool, un jeu de quilles, établir et tenir tous autres jeux qui pourront intéresser et amuser les membres, le tout pour le bien des membres de ladite association, posséder aussi le droit de servir des boissons alcooliques à ses sociétaires dans la maison de club de ladite association et en conformité avec la loi des Licences de la province de Québec, sous le nom de "High Wah Club, Limited", avec un fonds social de cinq mille piastres (\$5,000.00) divisé en cent (100) parts de cinquante piastres (\$50.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-neuvième jour de février 1918.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

BERCOVITCH, LAFONTAINE & GORDON, Avocats des requérants.

achats, bail ou autrement, ou pour services rendus ou convenus de rendre à la compagnie par toutes personnes dans la formation et le progrès de la compagnie, ou la conduite de ses affaires, sous le nom de "Noe Bourassa, Limitée", avec un capital social de quatre-vingt-neuf mille piastres (\$99,000.00), divisé en mille neuf cent quatre-vingt (1980) actions de cinquante piastres (\$50.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce huitième jour de mars 1918.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

AVIS

"HIGH WAH CLUB, LIMITED"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'administrateur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 19 février 1918, constituant en corporation MM. Yee Yuen Lim, marchand, Charlie Bock, restaurateur, Lee Hee Yee, marchand, Lee Sai Chong, restaurateur, et Lee Yon Chong, marchand, tous de Montréal, pour les fins suivantes:

Favoriser le progrès et l'étude des questions politiques, sociales et économiques du jour au moyen de cours, publications, débats, aussi procurer et fournir aux membres des distractions et amusements de toutes sortes, ainsi que tous les autres privilèges dont jouit d'habitude un club social, tenir aussi un buffet, un réfectoire, une salle de billard et de pool, un jeu de quilles, établir et tenir tous autres jeux qui pourront intéresser et amuser les membres, le tout pour le bien des membres de ladite association, posséder aussi le droit de servir des boissons alcooliques à ses sociétaires dans la maison de club de ladite association et en conformité avec la loi des Licences de la province de Québec, sous le nom de "High Wah Club, Limited", avec un fonds social de cinq mille piastres (\$5,000.00) divisé en cent (100) parts de cinquante piastres (\$50.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-neuvième jour de février 1918.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

BERCOVITCH, LAFONTAINE & GORDON, Avocats des requérants.

Nos cinq administrateurs

Reproductions des divers journaux démontrant qu'en dehors du "Canada" ils ont été accueillis avec peu de sympathie

Nous reproduisons ci-après les commentaires de journaux sur le choix des membres de la Commission administrative de Montréal. On verra que ces messieurs, selon le terme consacré, ont été accueillis avec peu de sympathie.

(Du Canada)

Le gouvernement provincial dans un Conseil du Cabinet tenu hier, a nommé la commission qui doit prendre charge de l'administration municipale de Montréal.

On sait que trois des membres de cette commission devaient être des hauts fonctionnaires de la ville. MM. Laurendeau et Pelletier, ayant décliné la nomination, M. Arnoldi reste seul membre fonctionnaire de la commission, et le gouvernement a dû en nommer les quatre autres membres.

La commission administrative est donc composée maintenant de: M. Ernest Décaré, notaire, qui sera le président.

M. Arnoldi, trésorier de la ville. L'hon. M. Charles Marcell, qui vient d'être élu évêque du quartier Notre-Dame de Grâce.

M. Alphonse Verville, député ouvrier de la division St-Denis de Montréal.

Et de M. Robert A. Ross, Ingénieur Civil.

Nous n'avons pas besoin de démontrer la compétence de M. Arnoldi, depuis de longues années à la tête de nos finances. Nous ne regrettons qu'une chose à son sujet, c'est qu'il ait exprimé l'intention de prendre sa retraite le 1er mai prochain. La ville perdra en lui, s'il ne revient pas sur sa décision, un administrateur très compétent et jouissant de la confiance universelle.

M. Ernest Décaré est un des notaires les plus estimés de notre ville; l'hon. M. Charles Marcell, qui vient d'être élu évêque, n'a pas besoin de nos éloges; M. Alphonse Verville, que les ouvriers de Montréal ont choisi depuis tant d'années pour les représenter à Ottawa, saura aussi les représenter dignement à Montréal. Et M. Ross apportera sa grande expérience d'ingénieur et d'homme d'affaires à l'étude des problèmes de notre ville, si fréquemment compliqués de questions techniques.

Nous avons pleine confiance que ces cinq administrateurs sauront, avec les pouvoirs étendus dont ils sont revêtus, tirer notre ville de la pénible situation où elle se trouve et que toute notre population applaudira au choix fait par le gouvernement provincial.

Notre municipalité se trouve donc maintenant légalement pourvue de tous les éléments de son administration et va fonctionner dans de bonnes conditions, croyons-nous assurément le succès de la réforme que nous devons à la législature.

(De la "Presse")

La publication des noms des cinq personnes qui doivent composer la nouvelle commission administrative de la métropole, a causé une véritable surprise, et plutôt désagréable, au sein de notre population. Le sentiment général est que "ça ne marchera pas", à moins que les administrateurs nommés par le gouvernement provincial ne réussissent, dès le début, par leur tact et leur habileté, à se concilier la sympathie du Conseil et du public. Espérons-le.

Plusieurs raisons contribuent à faire mal priser le choix auquel s'est arrêtée la Législature. D'abord, cette nomination ont un caractère manifestement politique, détail qui n'enlève rien au mérite intrinsèque qu'elles peuvent avoir, mais qui, dans l'état actuel des esprits, peut être de nature à provoquer de graves difficultés. Déjà, en certains milieux, on croit ferme que le gouvernement de Québec a voulu se venger de la défaite qu'il a essuyée, dans l'élection du maire de Montréal, en choisissant des hommes qui

sont mêlés à la politique. On peut aller loin, une fois engagé dans cette voie.

Puis, si l'on cherche dans chacun des membres de la commission des qualifications spéciales qui les rendent propres à exercer les fonctions de leur nouvelle charge, on saisit encore davantage le caractère politique de ces nominations. En effet, des cinq citoyens qui doivent gouverner notre cité, pas un n'a l'expérience des affaires municipales, sauf M. Arnoldi, trésorier de la ville. Or, ce dernier doit prendre sa retraite, au mois de mai prochain. Tous les autres devront faire leur apprentissage, à une époque où les finances de Montréal sont dans un complet désarroi. C'est dangereux.

L'idée du gouvernement a été, très probablement, d'infuser du sang tout à fait nouveau à notre organisme municipal, surtout étant donné que les diverses administrations qui se sont succédées, au cours de ces dernières années, avaient créé une situation qui encourageait mal un choix parmi le monde municipal de la métropole. Mais, il semble qu'on soit tombé dans l'excès contraire, en sortant complètement du domaine municipal. L'aveu sera jusqu'à quel point ces craintes étaient fondées.

En outre, la décision du gouvernement révèle, sinon de l'imprévoyance, du moins quelque précipitation. Ainsi, à quoi sert-il d'avoir nommé M. Arnoldi au poste de commissaire, quand il est connu que le trésorier de la Ville démissionnera au bout d'un mois? Ne croit-on pas que son remplacement prendra un temps précieux à se mettre au courant de la besogne qui aura été accomplie et des responsabilités qui auront été assumées par ses collègues, avant son arrivée?

Autre point. Pourquoi a-t-on laissé l'hon. M. Charles Marcell faire la lutte pour l'évêché, dans Notre-Dame de Grâce, puisque son nom était sur la liste des nouveaux administrateurs? N'y a-t-il pas là une anomalie qui se traduit en une certaine déception pour la Cité, à une époque où l'on a besoin de tout l'argent disponible pour administrer? Quoi qu'il en soit, il appartiendra aux membres de la nouvelle commission de dissiper eux-mêmes, par leurs actes, l'impression plutôt fâcheuse, répandue dans le public, par la création même de la commission, et, ensuite, par le choix de ceux qui en font partie. Il sera important, par exemple, que son président, M. Décaré, notaire de grosses compagnies de Montréal, démontre, par sa fermeté et son impartialité, qu'il prend autant les intérêts de la masse des citoyens, aujourd'hui, qu'il a pris ceux des grandes corporations, dans l'exercice de sa profession.

Que tous se mettent résolument à l'oeuvre, dès le commencement. La tâche est pénible, ingrate même, dans les circonstances où elle se présente. Il faudra d'autant plus de zèle, d'autant plus de désintéressement. Les nouveaux administrateurs tiennent leur sort entre leurs mains.

(De la "Partie")

La commission administrative qui vient de constituer le gouvernement provincial est un sujet de vif désappointement pour les contribuables, qui s'attendaient que M. Lomer Gouin choisirait des hommes ayant de l'expérience en gouvernement municipal, ou ayant déjà fait preuve d'une exceptionnelle habileté dans la direction de grandes entreprises. Les nouveaux commissaires n'ont rien de pareil pour les recommander. Ce sont, nous l'admettons, des hommes dotés d'intégrité et au-dessus de tout soupçon, et nous ne doutons pas davantage qu'ils soient remplis de bon vouloir. Mais il faut attendre de les voir à l'oeuvre pour apprécier leurs aptitudes pour des fonctions qui sont absolument nouvelles pour eux.

Dans l'intervalle, le mieux à faire est de leur donner toute la facilité possible de se montrer à la hau-

teur de la tâche qu'ils acceptent de remplir. Les contribuables reconnaissent la nécessité impérieuse de réformes radicales dans l'administration municipale. Force nous est de tirer le meilleur parti possible de la commission telle que constituée, qui seule peut nous donner les réformes que nous désirons.

Sir Lomer Gouin a clairement fait des nominations politiques, et les libéraux eux-mêmes ne s'en défendent pas. Il n'a toutefois pas eu la liberté de choisir qui il voulait. Chacun sait, par exemple, que M. Laurendeau et M. Pelletier, l'avocat et le contrôleur des finances de la ville, étaient tout d'abord désignés pour agir comme commissaires; ils ne l'ont point voulu. On affirme que Sir Lomer s'est hâté d'autres refs, et nous le croyons sans peine, la mauvaise réputation de l'administration municipale en ayant éloigné depuis longtemps les hommes les plus désirables.

Pour notre part, nous sommes disposés à seconder dans toute la mesure raisonnable nos nouveaux administrateurs, afin que leur régime soit un succès.

Nous souhaitons qu'ils montrent, dans l'accomplissement de leur tâche, assez de capacité pour administrer la ville avec ses revenus actuels. Car le fardeau des taxes est déjà si lourd que les contribuables n'en peuvent vraiment porter davantage.

(De "L'Événement")

Sir Lomer Gouin est devenu premier-ministre de la province de Québec non par la force des circonstances, mais par la force du coup de main. Il a traité comme un chef, pour se mettre à sa place. Il était pauvre, dans ce temps-là, du moins il aimait à le dire. Aujourd'hui, il est riche à millions. Son audace lui a réussi. Mais sa carrière et sa fortune ont été édifiées sur une félonie politique.

Ce premier coup de main ayant tourné à son avantage, Sir Lomer en a fait bien d'autres. C'est grâce à la législation votée sous son œil de pirate que Maisonneuve s'est enrichie pour enrichir un petit groupe de spéculateurs. Médéric Martin a découvert ce pot aux roses; il en sort une odeur de tripotage qui promet!

Dans l'affaire Mousseau, l'on a vu comment l'un des associés professionnels du premier ministre vendait son vote pour une somme de cinq cent dollars. Ces deux faits réunis en disent long sur le compte d'un homme qui se présente, pour quiconque veut se donner la peine de réfléchir. De même l'impunité promise aux trois célèbres vendus Mousseau, Béran et Bergevin en a vu un autre non de faiblesse mais de prudence trop motivée.

Cependant, le coup de main qui vient de défranchiser pratiquement les contribuables de la métropole pour les livrer aux créatures de Sir Lomer Gouin dépasse peut-être en audace tout ce que la carrière du Cronwell canadien-français nous avait laissé entrevoir jusqu'ici. Décaré, Marcell, Verville, cabotins et démagogues de bas-étage, c'est à vous qu'il appartient de caler la baraque davantage sous prétexte d'assainissement!

Il y a autour de cette farce grotesque des incidents typiques. Par exemple, nous voyons un journal en vue déclarer que les nominations faites par Sir Lomer ne sont ni bonnes ni mauvaises; un autre dit que ce sont d'excellentes nominations; enfin un troisième, journal du dimanche, affirme à son tour que ces mêmes nominations sont odieuses. Or, les trois feuilles sont pratiquement la propriété d'un seul et même homme! N'est-ce pas que c'est intrigant?

Mais le plus drôle sera probablement de voir comment les électeurs libéraux et fiers de Montréal acceptent cette main mise sur leurs droits et les propriétés. Vont-ils s'applaudir comme des Essène Parent devant leur brutal assaillant? Le temps nous le dira.

Le huis-clos

(De la "Patrie")

La Commission administrative a tenu ce matin sa première séance, à huis clos. Les Commissaires ont déclaré n'avoir aucune communication à faire à la presse, touchant les affaires qu'ils ont traitées à cette séance.

Lorsque se discutait la question de créer une commission administrative irresponsable au peuple, nous avons marqué notre opposition à tout régime qui voudrait gouverner la ville en cabinet noir. Notre sentiment n'a pas changé. Les Montréalais paient les frais de l'administration et de gros salaires aux administrateurs. Ils n'ont pas le privilège de choisir ces derniers, mais c'est bien le moins qu'ils sachent comment sont conduites leurs affaires.

Le public ne tolérera pas que les actes du nouveau régime soient enveloppés dans le huis clos de leurs délibérations.

Ces Commissaires entreprennent de régénérer notre administration municipale.

Il faudra qu'ils accomplissent cette régénération au grand jour, ou ils seront renversés par un déchaînement de la colère populaire.

Les Montréalais ont été dupes trop de fois pour avoir confiance en des mandataires qui agissent dans les ténébres.

(De la "Presse")

Si l'on en croit la rumeur, les nouveaux commissaires de Montréal songent sérieusement à tenir leurs séances à huis clos. Ce premier faux pas suffirait à démontrer que nos administrateurs n'ont pas la moindre notion de la manière dont doivent se conduire les affaires de la métropole. Et ce fait nous confirmerait dans l'opinion émise, hier, que les commissaires ont besoin de tout leur temps pour suppléer, autant que possible, à leur inexpérience.

Le mystère n'est pas de mise à l'hôtel de ville. Sans vouloir insinuer quoi que ce soit sur le caractère de nos gouvernants, on doit néanmoins rappeler que plusieurs opérations scandaleuses, qui ont fait une brèche considérable dans le trésor public, ont pu réussir, grâce à la législation votée sous son œil de pirate que Maisonneuve s'est enrichie pour enrichir un petit groupe de spéculateurs. Médéric Martin a découvert ce pot aux roses; il en sort une odeur de tripotage qui promet!

La grande raison que l'on invoque pour séjurer en secret, c'est que, en tête à tête, les commissaires sont moins portés à se quereller que lorsqu'il y a quelqu'un pour transmettre leurs remarques au public, par la voix des journaux. Cette raison ne vaut guère, et les représentants des journaux ne sauraient être tenus responsables de l'esprit de contradiction qui anime souvent les gouvernements municipaux. Que ces derniers se surveillent et qu'ils délibèrent avec calme et courtoisie, et l'on verra que tout ira pour le mieux.

Nous admettons qu'il y a des cas extraordinaires où l'intérêt même des citoyens exige que l'on siège à huis clos. Mais, de là à vouloir faire de la séance secrète une règle générale, et de la séance publique une exception, le renversement est trop marqué et, surtout, il est trop préjudiciable aux véritables intérêts des contribuables, ceux-ci ont pu faire montre d'un désintéressement déplorable, autrefois, relativement aux choses municipales; aujourd'hui, ils sont fermement décidés à voir de quelle façon on dépense leur argent, à l'hôtel de ville.

Que les commissaires ne s'oublient pas: quoique nommés par la Législature, ils sont avant tout les serviteurs du peuple de Montréal. Personnellement, ils peuvent préférer les délibérations en secret, parce qu'ils seraient plus libres de leurs mouvements, mais ils doivent bien se pénétrer de l'idée qu'ils ne sont plus à gérer leurs affaires particulières, dans leur bureau de notaire ou d'ingénieur, ni même dans l'intimité d'un caucus politique quelconque. Ils sont des administrateurs publics.

Les membres de la nouvelle commission ont, plus que d'autres en core, le devoir de séjurer à ciel ouvert. Les citoyens ne voient pas, sans appréhension, les affaires de la Cité confiées à cinq administrateurs investis de pouvoirs quasi absolus, et dont quatre d'entre eux, pour le moins, sont des novices dans l'art de gouverner une ville ou une grande corporation quelconque. Les commissaires ont donc tout intérêt à se rapprocher le plus possible du public, afin de lui inspirer confiance et de s'assurer sa collaboration morale.

D'autres administrations ont cru bon et possible, dans le passé, d'expédier la besogne municipale à huis clos. L'expérience ne leur a pas été favorable et ils ont dû bientôt revenir à la pratique des séances ouvertes. A vouloir se départir de cette règle, les nouveaux commissaires, qui arrivent au pouvoir, entourés plutôt de l'animosité populaire, risquent de compromettre irrémédiablement le succès de l'importante tâche qui leur a été confiée.

Le récital Léo-Pol Morin le 26 avril

Ceux qui assisteront au récital que donnera l'excellent pianiste Léo-Pol Morin, le 26 avril prochain à l'hôtel Windsor (Ladies' Ordinary), pourront constater que, sans aller chercher à l'étranger, on peut facilement dans notre pays trouver un artiste qui ne le cède en rien à ceux qui viennent ici. En effet, Léo-Pol Morin, à plusieurs reprises, dans des récitals antérieurs, et aux différents concerts auxquels il a pris part, a démontré cette vérité, et il est facile en lisant les comptes-rendus des journaux à son sujet de se rendre compte de l'estime où le tient le public mont-réalais. Tout récemment, "Le Canada Musical" le proclamait le meilleur pianiste canadien que nous possédions. Et nous pouvons être fiers d'avoir un artiste de cette valeur, qui à un moment, dans un pays étranger, nous fera honneur. Car par ses connaissances intellectuelles, par le sérieux de son interprétation et par la sûreté de son exécution, Morin est un artiste que nous suivons avec intérêt et qui nous est sympathique. Aussi ses nombreux admirateurs se feront-ils une fête d'aller l'applaudir le 26 avril prochain dans un programme de tout premier choix, le plus beau et le plus artistique qu'aucun pianiste n'aura encore donné. Les billets au prix de \$1.00 s'envoient chez Archaubault et Lindsay, Qu'on se le dise.

Théâtre
Passé-Temps

Bessie Love est considérée et à juste titre comme étant la plus gentille artiste de l'écran de même qu'elle est de celles qui ont monté le plus rapidement l'échelon cinématographique. Elle a beaucoup de talent et dans The Great Adventure (La grande Aventure) elle se classe définitivement au rang d'étoile de première grandeur. Cette production de Pathé est en cinq parties et a été érigée par une des meilleures équipes américaines. C'est une comédie drame de Welxter dont le scénario a été fait par Agnes Johnston, une autorité incontestée du Cinéma. Cette œuvre est une œuvre d'art et d'admiration. Alice Brady, dans un autre chef-d'œuvre essentiellement dramatique: "Le Couteau" et d'admiration vus — de voyages "La Riviera" (aujourd'hui) et de demain. Le programme se terminera par "Les Avantages du Sport" (une

Théâtre National Français

COCORICO!
La Revue de Pierre Christie.

Lundi prochain, nous assisterons au Théâtre National à une première représentation qui sortira de l'ordinaire et qui doit déjà soulever un vif intérêt parmi les personnes qui fréquentent les théâtres. Monsieur Pierre Christie nous a habitués à nous attendre à la nouveauté d'un jeu que nous assistons à une de ses revues, et cette fois-ci, avec Cocorico! il a mis son imagination et son talent d'observateur encore plus à contribution, aussi pouvons-nous espérer un spectacle des plus intéressants qui coupera de façon très heureuse la monotonie des spectacles de haute comédie.

Comme toujours, M. Pierre Christie ne s'est pas contenté d'écrire une revue; il a voulu mettre tout son talent dans son jeu et il a fait personnellement un voyage à New York pour engager deux artistes nouveaux pour les rôles du comédie et de la comédie, attention que le public sait apprécier car il aime dans des spectacles de ce genre voir des figures nouvelles et se réjouit d'avance d'applaudir à leur talent. Cette fois-ci, les applaudissements sont assurés d'avance aux deux nouveaux venus, car ils ont tout ce qu'il faut pour plaire et ne manquent pas de faire sensation à Montréal.

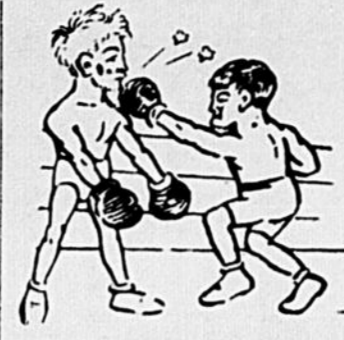
M. Robert Casa, le comédien est un chanteur de premier ordre qui a obtenu de nombreux succès à Paris, principalement à la Scala, et dont le talent de diseur est proverbial. Il nous empanera dans la revue un genre nouveau de comédie et nous charmera par sa voix délicate que tout le monde voudra entendre. Les airs qu'il chantera dans la revue deviennent mieux que cela. M. Robert Casa est un chansonnier de Montmartre, c'est dire qu'il possède un respectable répertoire de ces bonnes chansons spirituelles qui déchaînent forcément les rires. Il nous en donnera un échantillon, en s'accompagnant lui-même au piano, et ce ne sera pas la moindre des attractions de la revue COCORICO!

Mlle Madeleine d'Espinoza qui tiendra le rôle de la comédie possède une voix magnifique dont elle sait se servir avec un art consommé. Elle ne peut faire autrement que de plaire et elle chantera une agréable surprise aux habitués du Théâtre National. Mlle Madeleine d'Espinoza est une artiste de l'Opéra Comique de Paris, cela en dit plus long que tous les éloges et toutes les éphémères.

Madame Blanche David, l'artiste aimée du public, se taillera un gros succès dans deux tableaux écrits spécialement pour elle et qui sont d'un caractère tout différent de ce qui a été fait jusqu'ici pour elle. Sa première apparition sera en son rôle. La direction a fait dessiner un costume de coq en palette or qui sera d'un effet magnifique.

Les autres artistes ont été choisis soigneusement pour répondre aux nécessités de l'interprétation et tous feront preuve de beaucoup de talent dans les rôles qui leur ont été assignés. Parmi ces artistes, citons: Mmes Lydie Robert, Simone Rivière, Lussier, Wood, Renout, MM. Pelletier, Germain, Noheor, Léry, Gosse-lin, St Georges et le démolissant Mallet qui va nous faire rire aux larmes dans des rôles d'un comique intense.

Il faut noter que la musique est entièrement sous la conduite de son confidant au talentueux Miro, que les décors sont tous nouveaux et superbes et l'on verra que le Théâtre National s'achemine à un succès sans précédent pour la semaine prochaine, alors que le rideau se lèvera sur le joyeux Cocorico! de Monsieur Pierre Christie.



Théâtre
Passé-Temps

Bessie Love est considérée et à juste titre comme étant la plus gentille artiste de l'écran de même qu'elle est de celles qui ont monté le plus rapidement l'échelon cinématographique. Elle a beaucoup de talent et dans The Great Adventure (La grande Aventure) elle se classe définitivement au rang d'étoile de première grandeur. Cette production de Pathé est en cinq parties et a été érigée par une des meilleures équipes américaines. C'est une comédie drame de Welxter dont le scénario a été fait par Agnes Johnston, une autorité incontestée du Cinéma. Cette œuvre est une œuvre d'art et d'admiration. Alice Brady, dans un autre chef-d'œuvre essentiellement dramatique: "Le Couteau" et d'admiration vus — de voyages "La Riviera" (aujourd'hui) et de demain. Le programme se terminera par "Les Avantages du Sport" (une



Théâtre
Passé-Temps

Bessie Love est considérée et à juste titre comme étant la plus gentille artiste de l'écran de même qu'elle est de celles qui ont monté le plus rapidement l'échelon cinématographique. Elle a beaucoup de talent et dans The Great Adventure (La grande Aventure) elle se classe définitivement au rang d'étoile de première grandeur. Cette production de Pathé est en cinq parties et a été érigée par une des meilleures équipes américaines. C'est une comédie drame de Welxter dont le scénario a été fait par Agnes Johnston, une autorité incontestée du Cinéma. Cette œuvre est une œuvre d'art et d'admiration. Alice Brady, dans un autre chef-d'œuvre essentiellement dramatique: "Le Couteau" et d'admiration vus — de voyages "La Riviera" (aujourd'hui) et de demain. Le programme se terminera par "Les Avantages du Sport" (une

GRACE
Le modèle D & A No. 621 ajoutera encore à la grâce et charmes de la silhouette la plus avérée. Comme tous les corsets D & A, il est fait au Canada et ajusté sur des modèles vivants canadiens.
Il possède le chic le plus raffiné des meilleurs corsets importés, quoiqu'il se vende la moitié moins cher. Il y a un D & A pour chaque taille.
DOMINION CORSET CO.
Fabricant aussi les corsets Le Diva et les brassières Good Shape
Demandez à votre corsetière

CORSETS
NE SE ROUILLENT PAS
D & A
DOMINION CORSET CO. QUÉBEC

La Banque British North America

ÉTABLIE EN 1836
Incorporée par charte royale en 1840
CAPITAL PAYE, \$4,866,666.66 FOND DE RÉSERVE \$3,017,333.33
Quatre-vingt-deuxième rapport et bilans annuels
Rapport aux directeurs de la banque British North America, présenté à leur quatre-vingt-deuxième assemblée générale annuelle, mardi, le 5 mars 1918.

La cour des directeurs a soumis le bilan ci-dessous jusqu'au 30 novembre 1917. Les profits pour l'année, y compris \$104,222.14, balance du 30 novembre 1916, se chiffrent à \$772,226.02 dont \$194,666.66 furent appropriés à un dividende interim payé en octobre dernier, laissant une balance de \$577,559.36. Pour déclarer un dividende de 40c. par part, payable, moins la taxe du revenu, le 5 avril prochain. Pour payer le bonus annuel de cinq pour cent à tout le personnel, ce qui équivaut à une somme d'environ \$43,800.00 et aussi —

Un bonus spécial de guerre à ceux des membres du personnel qui restent en devoir et de pas moins de six mois de services pour rencontrer l'augmentation dans leurs dépenses nécessaires, le dit bonus représentant une somme d'environ \$43,966.66, et de laisser une balance de \$156,309.25.

Le dividende ci-dessus sera une distribution de 8 pour cent pour l'année. Les certificats de dividendes seront remis aux actionnaires le 4 avril prochain.

Les directeurs ont fait un don de \$10,000 au fonds de secours de Halifax, et, quoique le désastre ait eu lieu après la fin de l'année financière de la banque, il a été inclus dans le bilan ci-dessous soumis.

Au cours de l'année, les succursales et sous-succursales suivantes ont été fermées: — Quesnel, C. B., Boucherville et Varennes, P. Q.

Et une succursale a été ouverte à Kamsack, Sask. Les appropriations suivantes du compte des profits et pertes ont été faites pour le bénéfice du personnel: — Au fonds de secours des veuves et orphelins d'officiers... 9,456.29 Pension des officiers... 44,743.89 Assurance-vie des officiers... 11,680.00

Le rapport suivant a été préparé à la demande d'un actionnaire à la dernière assemblée annuelle, démontrant la distribution du capital de la banque: —

En Canada	533	Les actionnaires détiennent	6,256 parts.
" Grande-Bretagne et Irlande	1,295	"	12,993 "
" Ailleurs	67	"	651 "
	1,895		20,000 "

Londres, 26 février, 1918.

THE BANK OF BRITISH NORTH AMERICA Bilan au 30 novembre 1917 Passif

Capital — 20,000 parts de £50 chacune, entièrement payées	\$ 4,866,666.66
Fonds de réserve	3,017,333.33
Dividendes déclarés et non payés	2,850.61
Compte des profits et pertes	332,955.46
Balance au 30 novembre 1916	\$194,666.66
Balance payée en avril 1917	34,066.66
Bonus au personnel	43,800.00
	928,733.32
Profit net pour l'année finissant à cette date, déduisant toutes les charges courantes et prévoyant pour les dettes malvales ou douteuses	668,963.88
Dividende payé en octobre 1917	772,226.02
	194,666.66
	577,559.26
Déductions	
Transfert au compte des primes de la banque	\$ 5,169.61
Transfert au fonds des veuves et orphelins d'officiers	9,456.29
Transfert au fonds d'assurance vie des officiers	11,680.00
Transfert au fonds de pension des officiers	44,743.89
Fonds patriotique canadien	18,000.00
Taxes de guerre canadienne en circulation	48,666.66
Fonds de secours d'Halifax	10,000.00
Fonds de la Croix-Rouge américaine	1,000.00
	\$148,716.45
Balance disponible pour le dividende d'avril	428,842.91
Notes de la banque en circulation	5,708,882.91
Dépôts sans intérêts	18,223,720.63
Dépôts portant intérêt (y compris l'intérêt jusqu'à date)	40,860,087.12
Balances dues à d'autres banques en Canada	44.04
Balances dues à des banques et correspondants de banques dans le Royaume-Uni et les pays étrangers	443,337.25
Billets payables	2,200,107.80
Acceptations sous lettres de crédit	803,651.65
Passif et comptes, non compris ce qui précède	1,127,319.19
Passif sur endossements \$451,941.64	\$77,682,843.23
Moruaux courants et argent en lingots	960,750.00
Billets du Dominion	5,079,117.00
	6,039,867.00
Billets sur d'autres banques	980,277.82
Cheques sur d'autres banques	2,770,543.39
Balances dues par d'autres banques en Canada	16,607.15
Balances dues par des banques et des correspondants de banques ailleurs qu'en Canada	2,388,333.40
Garanties des gouvernements fédéral et provinciaux n'existant pas la valeur du marché	6,350,000.00
Garanties municipales canadiennes et garanties publiques britanniques, étrangères et coloniales autres que canadiennes (y compris £200,000 de Bons de l'Échiquier et £100,000 de 3 1/2 pour cent. Emprunt de guerre. Les valeurs de guerre prises au coût. Emprunt de guerre. Les valeurs de guerre garanties et obligations de chemins de fer et autres) en Canada	8,730,334.69
Emprunts à demande et à brève échéance en Canada sur obligations, débetures et valeurs	46,884.37
Emprunts à demande et à courte échéance ailleurs qu'en Canada	2,607,013.55
Autres emprunts courants et escomptes en Canada, (moins le rabais de l'intérêt)	4,819,124.91
Autres emprunts courants et escomptes ailleurs qu'en Canada (moins le rabais de l'intérêt)	28,776,590.96
Passif de clients sous lettres de crédit par contrat	7,791,248.46
Immeubles, autres que les prémisses de la banque	803,651.65
Billets passés dues (perte estimée prévue)	293,059.32
Prémisses de la banque à pas plus du coût, moins les sommes déjà mentionnées	2,374,639.83
Dépôt de la ministre canadienne des Finances pour le fonds de garantie des billets en circulation — Comptant	245,821.58
Dépôt dans la réserve centrale d'or	2,420,000.00
Autres actifs et comptes non compris dans ce qui précède	339,786.43
	\$77,682,843.23

I. B. MACKENZIE, Gérant Général. E. A. HOARE, G. D. WHATMAN, Directeurs.
Nous avons examiné le bilan ci-dessus avec les livres à Londres et les rapports certifiés des succursales, et nous rapportons aux actionnaires que nous avons obtenu toutes les informations et explications dont nous avions besoin et que dans notre opinion les transactions de la banque qui nous sont connues sont dans les limites des pouvoirs de la banque. Tel que requis par la section 56, clause 19, de l'acte des banques du Canada, nous avons visité le bureau-chef (Montréal), de la banque et avons vérifié le comptant et les garanties et avons trouvé qu'ils concordent avec les entrées dans les livres de la banque à ce sujet. Nous rapportons de plus que, dans notre opinion, le bilan ci-dessus est rédigé de telle sorte qu'il donne une vue correcte et véridique de l'état des affaires de la banque suivant le meilleur de notre information et des explications à nous données et tel que démontré par les livres et les retours.
Londres, 4 mars 1918. N. E. WATERHOUSE, FRANK S. PRICE, Auditeurs.

Passé-Temps
Aujourd'hui et demain: **BESSIE LOVE** dans *La grande aventure*
Comédie dramatique en 5 parties Cie Pathé
Comédie **MAOK SENNETT** dans *Les Avantages du Sport*
Lundi, mardi et mercredi: **ALICE BRADY** dans *Le Couteau*
"La Riviera" Vues en couleurs de **PATHE** (de Paris)

PARC SOHMER
Ouvert tous les dimanches à 2 et 8 hrs p.m.
Attractions et la bande du Parc
Admission 10 cts.

National Français
SEMAINE DU 15 AVRIL 1918
MELLE M. D'ESPINOVA, et M. ROBERT CASA dans **COCORICO!**
Revue à grand spectacle de M. P. Christie.
Mat. tous les jours.

GAYETY
SEMAINE DU 15 AVRIL 1918
Bowery Burlesquers
Prix populaires à la maison populaire

AVIS
PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, des cité et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même endroit, entrepreneur, Demanderesse, vs Le dit Edmond Trahan, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée et cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918, René Chénervet, avocat de la demanderesse.



Votre sourire vous vaudra peut-être votre fortune.

Ecoutez

If faut que la

Hausse arrête

dans le coût de la vie



Nous sommes le rempart entre vous et les HAUTS PRIX EN DENTISTERIE.

La dernière mode avoir de belles dents

Vous ne devez avoir ni mauvaise bouche, ni haleine fétide. Les dents malsaines sont trop souvent la cause de la consommation, de la fièvre typhoïde et d'une foule de maladies d'estomac, des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Faites traiter vos dents, elles valent leur pesant d'or. Vingt-huit bonnes dents sont 28 médecins qui vous soignent. N'ATTENDEZ PAS.

Nos dents sont inusables, incassables, sans traces d'artifice. Elles donnent ABSOLUE et entière SATISFACTION aux plus difficiles, et permettent de TOUT manger.

CONSULTEZ NOS DENTISTES DIPLOMES AMERICAINS ET CANADIENS

Nous avons vingt cabinets privés, antiseptiques d'une propreté parfaite, et pourvus d'appareils les plus modernes. Nous prions le public de nous faire une simple visite; il s'étonnera de notre merveilleuse installation électrique qui n'a de rivales qu'à Chicago et à New-York.



NOS DENTIERES SONT FAITES PAR DES EXPERTS

OUVERT DE 9 HEURES A. M. A 6 HEURES P. M., ET LE SOIR DE 7 HEURES A 9 HEURES.

BUREAUX OUVERTS LE SOIR, DE 7 à 9 HEURES.

Un bon dentier garanti



Veut dire meilleure santé, meilleure apparence, un plus grand bonheur de vivre.

Quelque soit le mauvais état de vos dents ou de vos gencives, votre bouche peut être soignée avec succès à nos bureaux. Une visite à nos bureaux modernes, ne vous fera plus craindre la chaise du dentiste. Demandez à nos nombreux clients ce qu'ils pensent de nous en fait de dentisterie, et nous n'en voulons que leur réponse pour vous convaincre à venir nous faire une visite.



Que vos dents soient le miroir de votre santé.



Nous posons aussi les dents sans palais d'après les méthodes les plus modernes.

Ayez donc de Belles et Bonnes Dents

Pour ceel venez consulter nos

Dentistes Experts Américains et Canadiens

Nous fabriquons des dentiers garantis à \$5.00, \$8.00, \$10.00, \$12.00, \$15.00 jusqu'à \$100.00, pour lesquels l'on vous chargerait ailleurs \$12.00, \$15.00, \$20.00 \$25.00, \$30.00 et \$200.00, c'est-à-dire le double de notre prix.



Une visite est sollicitée afin que nous puissions prouver nos avancés.



Tous travaux en art dentaire, garantis, et à la portée de toutes les bourses.

Nos dentistes experts venant de Chicago, New-York, et du Canada, vous donneront une satisfaction positive.

Nos dents sont très belles, naturelles et garanties. Satisfaction à tous.

PLOMBAGES EN OR, ARGENT, PLATINE, PORCELAINE.

Nous posons les DENTS.

Sans palais, d'après les méthodes les plus nouvelles.

Ces ponts sont hygiéniques et donnent le plus grand confort.

C'est le dernier mot en art dentaire.— C'est l'absence de toute nuisance mécanique pour la langue et la parole, ainsi que pour la mastication.

Extraction des dents absolument sans douleur au moyen de notre fameuse invention la PHENOCAINE

Franco American Dentists

164, RUE ST-DENIS, 164

Un peu plus bas que la rue Ste-Catherine.

En face de l'Université Laval.